

Constables

Item 37: Pour les services d'un constable dans un bureau de votation, lorsque ce constable est dûment nommé par un sous-officier rapporteur qui lui fait prêter serment, et qu'il est nécessairement employé lorsque le bureau fonctionne le jour de l'élection, une allocation de \$5.

ARTICLE 13—FRAIS DE DÉPLACEMENT

Item 38: Pour les voyages nécessités par la tenue d'une élection, y compris toutes les dépenses et services, sauf celles du messenger et du secrétaire d'élection:

Dans les régions désignées comme étant des arrondissements urbains de votation, si une élection est contestée, une allocation de \$1 est prévue pour chaque 300 noms d'électeurs qui figurent sur les listes urbaines revisées et définitives; si une élection n'est pas contestée, une allocation de 50 cents est prévue pour chaque 300 noms d'électeurs figurant sur les listes urbaines et définitives.

Le PRÉSIDENT: Les dépenses proposées indiquent-elles un total global?

M. CAMERON: Non, mais j'estime que le chiffre serait assez impressionnant si on en faisait l'addition. Les recommandations que je viens de lire ont été faites par 24 officiers rapporteurs d'expérience, dont la plupart ont aidé à la préparation d'une à trois ou quatre élections. Je propose qu'on soumette leurs recommandations au directeur général des élections pour qu'il les étudie et en recommande l'adoption ou le rejet, après quoi elles reviendraient au Comité. J'estime qu'elles méritent d'être soigneusement examinées étant donné qu'elles reflètent des opinions sérieuses et qu'elles sont le fruit de plusieurs réunions et débats qui ont eu lieu spécialement à cette fin.

M. MACDOUGALL: Ce chiffre représente à peu près 10 p. 100 de tous les sous-officiers rapporteurs du pays tout entier.

M. CAMERON: Oui, 10 ou 11 p. 100.

M. DEWAR: Mais si un homme a la responsabilité de surveiller la votation, il ne faut pas lui donner le même traitement qu'un simple manœuvre. Ils sont rares aujourd'hui les manœuvres qui ne gagnent pas \$10, \$12 ou même \$15 par jour. Si nous n'avons pas de notre démocratie une opinion plus avantageuse que cela, nous ferions aussi bien d'abandonner la partie. Tel est mon avis.

Le PRÉSIDENT: Le directeur général des élections nous a dit tantôt qu'il a étudié ce problème. Je crois comprendre qu'il en est venu à certaines conclusions. Je lui demanderai de nous donner en résumé le résultat de ses recherches.

M. CASTONGUAY: J'ai reçu un rapport des recommandations faites par les officiers rapporteurs de Toronto et je leur ai consacré, ainsi qu'aux nombreux communiqués reçus d'ailleurs, beaucoup de temps. Les recommandations que j'ai ici en matière de relèvement des tarifs me semblent justes et raisonnables et je me propose de les soumettre au gouverneur en conseil. Mes recommandations ne sont pas définitives. J'ai étudié cette question pendant un certain temps, et si le Comité le désire je lui ferai lecture du contenu de ma proposition.

Pour l'item 1, \$2.50—un relèvement de 50 cents est recommandé en raison du travail préliminaire.

M. APPLEWHAITE: Cet item se trouve à la page 90?

M. CASTONGUAY: Oui. Ce relèvement serait donc de 50 cents pour chaque arrondissement.

M. STICK: Qu'entendez-vous par arrondissement?